

Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et marques de commerce  
  
Tour de la Bourse  
Bureau 3400, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

GREFFE

www.fasken.com

20 MAI 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

**FASKEN  
MARTINEAU** 

514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur

**André Turmel**  
Direct 514 397 5141

Le 19 mai 2005  
N° de dossier : 374/ 115805.40

**PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

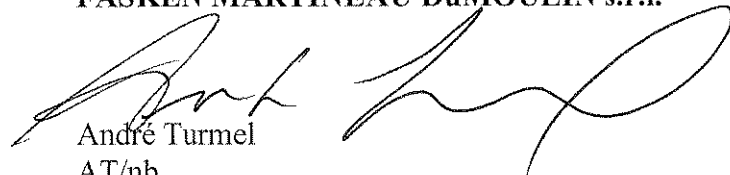
**Objet : Avis sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs industriels**  
**Dossier : R-3563-2005**

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint un original et huit exemplaires de l'état des frais de la FCEI dans le cadre dossier mentionné en titre.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.**



André Turmel  
AT/nb

c.c. : Me Nicole Lemieux, procureur d'Hydro-Québec et tous les intervenants

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

## Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3563-2005	<b>Période couverte :</b>	À compter du 18 mars 2005
<b>Nom de l'intervenant :</b>	FCEI		
<b>S'agit-il d'un regroupement?</b> (oui/non)			
<b>S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :</b>			
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
André Turmel	15	externe	800, Place Victoria, C.P. 242, Montréal (Qc)
Marie-Claude Bellemare	3	externe	800, Place Victoria, C.P. 242, Montréal (Qc)
Nom des analystes	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
Jean-Benoît Trahan	12	Externe	120, rue Guy, St-Jean-sur-Richelieu (Qc) J2X 4W4
Nom des témoins experts	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience <sup>1</sup>	Interne/externe <sup>2</sup>	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

<sup>1</sup> Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

<sup>2</sup> Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

## DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

### Budget de participation



Ne pas tenir compte de cette page s'il s'agit d'une demande de paiement de frais.

Veuillez produire votre estimation détaillée des coûts et moyens requis dans un document séparé en incluant notamment, les éléments suivants :

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3563-2005	<b>Période couverte :</b>	A compter du 18 mars 2005
<b>Nom de l'intervenant :</b>	FCEI		

### BUDGET DE PARTICIPATION

#### 1. Sujets ou enjeux faisant l'objet de cette estimation

#### 2. Exposé des objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt de l'intervenant

#### 3. Moyens et services requis

##### 3.1 Services de témoin expert, d'expert-conseil et d'analyste

a) Mandat de chaque personne affectée au dossier

b) Description de l'expertise particulière de chaque personne sur les sujets abordés

c) Curriculum vitae, avec le détail des expériences pertinentes aux sujets abordés

##### 3.2 Autres moyens requis

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 4, 5, 6 et 7.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3563-2005	<b>Période couverte :</b>	À compter du 18 mars 2005
<b>Nom de l'intervenant :</b>	FCEI		
<b>HONORAIRES</b>			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires
	Préparation (heures) :	Audience (demi-journées) :	(incl. TPS/TVQ admissibles)
Avocats	13.0	0	2,910.13 \$
	case 1 (ref. case 26)	case 6 (ref. case 27)	case 13 (ref. case 30)
Analystes	23.0	0	2,910.13 \$
	case 2 (ref. case 31)	case 7 (ref. case 32)	case 14 (ref. case 35)
Témoins experts	0.0	0	- \$
	case 3 (ref. case 36)	case 8 (ref. case 37)	case 15 (ref. case 40)
Experts conseils	0.0	n/a	- \$
	case 4 (ref. case 41)	case 9 (ref. case 42)	case 16 (ref. case 45)
Coordonnateurs	0.0	0	- \$
	case 5 (ref. case 46)	case 10 (ref. case 47)	case 17 (ref. case 50)
<b>TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES</b>	<b>36.0</b>	<b>0</b>	<b>5,820.26 \$</b>
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
<b>DÉPENSES</b>			
Type de dépenses	Dépenses		
	(incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	174.61 \$		
	case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	- \$		
	case 20 (ref. case 54)		
Dépenses de traduction	- \$		
	case 21 (ref. case 55)		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>174.61 \$</b>		
	case 22 (somme des cases 19 à 21)		
<b>ENVELOPPE GLOBALE</b>			
	- \$		
	case 23 (ref. case 56)		
<b>TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT</b>			
	<b>5,994.87 \$</b>		
	case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)		
<b>FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS</b>			
	- \$		
	case 25		

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3563-2005	<b>Période couverte :</b>	À compter du 18 mars 2005		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	FCEI				
<b>HONORAIRES</b>					
<b>Type de ressources</b>	<b>Temps de préparation et d'audience<sup>1</sup></b>	<b>Taux horaire ou demi-journée<sup>2</sup></b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
<b>Avocats</b>	heures ou demi-journées				
André Turmel	Préparation (h):	10.0	220.00 \$	2,200.00 \$	330.55 \$
	Audience (dj):				
Marie-Claude Bellemare	Préparation (h):	3.0	110.00 \$	330.00 \$	49.58 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):			0.00 \$	0.00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		2,530.00 \$	380.13 \$
	13.0	0			
	case 26	case 27		case 28	case 29
				case 30	
<b>Analystes</b>	heures ou demi-journées				
Jean-Benoît Trahan	Préparation (h):	23.0	110.00 \$	2,530.00 \$	380.13 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):			0.00 \$	0.00 \$
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):			0.00 \$	0.00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>		2,530.00 \$	380.13 \$
	23.0	0			
	case 31	case 32		case 33	case 34
				case 35	

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires (suite)



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3563-2005	<b>Période couverte :</b>	À compter du 18 mars 2005		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	FCEI				
<b>HONORAIRES (suite)</b>					
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience <sup>1</sup>	Taux horaire ou demi-journée <sup>2</sup>	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
<b>Témoins experts</b>	heures ou demi-journées				
	Préparation (h):		0.00 \$		0.00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):		0.00 \$		0.00 \$
	Audience (dj):				
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.0	0			
	case 36	case 37	case 38	case 39	case 40
<b>Experts-conseil</b>	heures				
	Préparation (h):		0.00 \$		0.00 \$
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>n/a</b>	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.0				
	case 41	case 42	case 43	case 44	case 45
<b>Coordonnateurs</b>	heures ou demi-journées				
	Préparation (h):		0.00 \$		0.00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):		- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
<b>Total :</b>	<b>Préparation :</b>	<b>Audience :</b>	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	0.0	0			
	case 46	case 47	case 48	case 49	case 50
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>			<b>5,060.00 \$</b>	<b>760.26 \$</b>	<b>5,820.26 \$</b>
			case 51	case 52	case 53

<sup>1</sup> Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

<sup>2</sup> Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

# DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BLEDG51P ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

## Dépenses



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3563-2005	<b>Période couverte :</b>	À compter du 18 mars 2005		
<b>Nom de l'intervenant :</b>	FCEI				
<b>Nom des personnes :</b>					
<b>DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT<sup>1</sup></b>					
<b>Transport</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de kilomètres</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Automobile	0,31 \$/km		- \$	- \$	- \$
Autobus	classe économique		- \$	- \$	- \$
Train			- \$	- \$	- \$
Avion			- \$	- \$	- \$
<b>Hébergement</b>	<b>Tarif journalier</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Région de Montréal <small>(maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)</small>		1	- \$	- \$	- \$
Région de Québec <small>(maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau <small>(maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec <small>(maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)</small>	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé <small>(maximum de 35,00 \$ par jour)</small>	- \$	0	- \$	n/a	- \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT</b>			<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<small>case 54</small>					
<b>DÉPENSES DE TRADUCTION</b>					
<b>Traduction</b>	<b>Tarif</b>	<b>Nombre de mots</b>	<b>Sous-total</b>	<b>TPS/TVQ (admissibles)</b>	<b>Total</b>
Traduction	0,25 \$/mot		- \$		- \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION</b>			<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<small>case 55</small>					

<sup>1</sup> L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

## DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

### Enveloppe globale



Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

<b>Numéro de dossier :</b>	R-3563-2005	<b>Période couverte :</b>	A compter du 18 mars 2005			
<b>Nom de l'intervenant :</b>	FCEI					
ENVELOPPE GLOBALE						
Date - séance (aaaa/mm/jj)	Durée (heures)	Nom des participants	Interne/ externe <sup>1</sup>	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
						- \$
						-
						-
						-
						-
						-
						-
						-
						-
						-
<b>TOTAL ENVELOPPE GLOBALE</b>				- \$	- \$	- \$

case 56

<sup>1</sup> Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

**AFFIDAVIT**

Numéro de dossier : R-3563-2005

Nom de l'intervenant : FCEI

---

Je, soussigné, André Turmel, déclare solennellement ce qui suit:  
*(nom et occupation)*

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

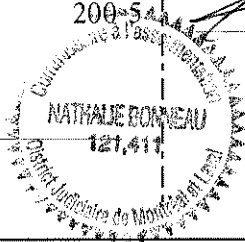
Déclaré solennellement devant moi,

à Montréal,

le 19<sup>e</sup> jour de mai

2005

Nathalie Bonneau 121,411  
Commissaire à l'assermentation  
*(nom, signature et sceau)*



Et j'ai signé,

*(signature de l'affiant)*

---

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, déclare solennellement ce qui suit:  
*(nom et occupation)*

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de \_\_\_\_\_, membre du regroupement intervenant;  
*(nom du membre)*
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à \_\_\_\_\_,

le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 200

Commissaire à l'assermentation  
*(nom, signature et sceau)*

Et j'ai signé,

\_\_\_\_\_  
*(signature de l'affiant)*

---



Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et marques de commerce



Tour de la Bourse  
Bureau 3400, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur

Date: 18 mai 2005  
Notre Dossier: 115805.00048  
Note d'honoraires: 60218  
TPS: 87937 6127 RT  
TVQ: 1023151835 TQ0002

Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante (FCEI)  
630 boul. René Lévesque ouest  
Suite 2420  
Montréal (Québec) H3B 1S6

Attention: M. Richard Fahey

---

**Pour services professionnels rendus en relation avec le dossier suivant:**

**R-3563-2005 - Avis sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs**

**Avocat responsable: André Turmel**

Total des honoraires	\$ 2 530,00
Total des débours	147,70
Total des taxes	402,33
<b>Montant total dû</b>	<b>\$ 3 080,03</b>

Payable sur réception. Intérêt au taux de 1,25% par mois (15% par année) ajouté à toute somme en souffrance depuis 30 jours ou plus. Les débours non débités à votre compte à la date du présent état vous seront facturés ultérieurement.

Page 2

**R-3563-2005 - Avis sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs**

03/18/05	Discussion avec client; analyse préliminaire et note au dossier. André Turmel	3,00 h
03/21/05	Analyse du dossier. André Turmel	3,00 h
03/23/05	Analyse du dossier. André Turmel	4,00 h
04/14/05	Conversations téléphoniques avec Me A. Turmel; recherche législative (re: tarif de 1995, date d'entrée en vigueur de la LRE). M.-C. Bellemare	1,00 h
04/15/05	Recherche législative, jurisprudentielle et doctrinale; rédaction d'un argumentaire pour l'application de l'article 307 des tarifs d'Hydro-Québec; conversation téléphonique avec Me A. Turmel. M.-C. Bellemare	2,00 h

Total des honoraires	<b>\$ 2 530,00</b>
TPS	177,10
TVQ	203,03
	<hr/>
Total des taxes sur les honoraires	\$ 380,13
	<hr/>
Total des honoraires incluant les taxes	<u><u>\$ 2 910,13</u></u>
 <b>DÉBOURS</b>	
<u>Taxables</u>	
Télécopieur	120,20
Photocopies	27,50
	<hr/>
Total des débours	147,70
TPS	10,35
TVQ	11,85
	<hr/>
Total des taxes sur les débours	\$ 22,20
	<hr/>
Total des débours incluant les taxes	<u>\$ 169,90</u>
	<hr/>
<b>Total de la présente facture</b>	<u><u><b>\$ 3 080,03</b></u></u>

**Sommaire des taxes**

TPS	187,45
TVQ	214,88
	<hr/>
Total des taxes de la présente facture	<u><u>402,33</u></u>

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Avocats  
Agents de brevets et marques de commerce



Tour de la Bourse  
Bureau 3400, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur

Date: 18 mai 2005  
Notre Dossier: 115805.00048  
Note d'honoraires: 60218  
TPS: 87937 6127 RT  
TVQ: 1023151835 TQ0002

Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante (FCEI)  
630 boul. René Lévesque ouest  
Suite 2420  
Montréal (Québec) H3B 1S6

**COPIE**

S.V.P. Joindre cette copie à votre remise

---

**Pour services professionnels rendus en relation avec le dossier suivant:**

**R-3563-2005 - Avis sur la distribution d'électricité aux grands consommateurs**

**Avocat responsable: André Turmel**

Total des honoraires	\$ 2 530,00
Total des débours	147,70
Total des taxes	402,33
<b>Montant total dû</b>	<b>\$ 3 080,03</b>

**Sommaire des taxes**

TPS	187,45
TVQ	214,88
Total des taxes de la présente facture	402,33